

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2015-02-02 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 2^e jour du mois de février 2015 à 20 :10 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire suppléant à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire suppléant, François Parenteau

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Luc Bessette, Denis Laroche & Roger Tessier

Monsieur Claude Bahl, Maire, est absent

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

(15-02-30) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présent.

(15-02-31) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 12^e jour du mois de janvier 2015 soit accepté tel que rédigé avec la correction suivante :

Dans la résolution **(15-01-16) TRAPPAGE DE CASTORS** au 2^e alinéa du 2^e paragraphe nous devrions lire :

qui concerne le trappage de castors en 2015 sur le territoire de la Municipalité

au lieu de :

qui concerne le trappage de castors en 2014 sur le territoire de la Municipalité.

(15-02-32) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de février 2015 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 63 071.36\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 362

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon le règlement numéro 362.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 10 035.85\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Roger Tessier à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement modifiant le règlement concernant la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des prévisions budgétaires 2015 soumis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 décembre 2014.

Chaque Élus a reçu une copie du rapport.

(15-02-33) AUTORISATION SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR ENVOI COMPTES DE TAXES 2015

CONSIDÉRANT l'article 1012 du code municipal et l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, la secrétaire-trésorière doit envoyer avant le 1^{er} mars de chaque année un avis d'évaluation et un compte de taxes à toute personne inscrite au rôle d'évaluation;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à transmettre par la poste, pour le 13 février 2015 à toute personne inscrite au rôle d'évaluation une demande de paiement de taxes;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire l'achat de six cents timbres (600) pour l'affranchissement des comptes de taxes et d'en faire le paiement à Postes Canada, soit cinq cent quatre-vingt-six dollars et trente-sept cents (586.37\$) incluant les taxes, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-321).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-02-34) RGMR BAS ST-FRANÇOIS / ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François, lors d'une séance ordinaire tenue le 15

décembre 2014, a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 au montant de 2 155 904.80\$;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget ;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre approuve et entérine le budget adopté par le Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François pour l'exercice financier 2015 au montant de 2 155 904.80\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-02-35) MANDAT INGÉNIEUR / TRAVAUX ÉGLISE

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovations intérieures dans le bâtiment de l'église (phase 2) doivent être faits avant le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mandater une firme d'ingénieurs ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Groupe Larocque Cournoyer ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de mandater Groupe Larocque Cournoyer pour les rénovations intérieures de l'église (phase 2) tels que décrits dans l'offre de services professionnels datée du 28 janvier 2015 concernant la structure (planchers du rez-de-chaussée et de l'étage) et l'électromécanique;

Qu'une somme de vingt-et-un mille trois cents dollars (21 300.\$) incluant les taxes soit allouée pour les services professionnels d'ingénierie concernant les travaux de rénovation de l'église (phase 2) ;

Que ces dépenses soient prises dans le poste budgétaire (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-02-36) RÉSEAU BIBLIO CQLM / CONTRIBUTION MUNICIPALE 2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit acquitter à chaque année sa contribution municipale au Réseau biblio Centre-du-Québec - Lanaudière - Mauricie Inc. comme prévu dans l'entente intervenue entre les parties;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse partie du Réseau biblio Centre-du-Québec - Lanaudière - Mauricie Inc. pour l'année 2015 et verse à la dite bibliothèque une somme de cinq mille cent trente-neuf dollars et onze cents

(5 139.11\$) plus les taxes comme contribution en 2015;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 43.\$, pris dans le poste budgétaire (02-702-30-670) et affecté dans le poste budgétaire (02-702-30-447) :

(02-702-30-447) 43.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-30-670)

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter ce montant, soit 5 908.70\$, affecté dans les postes budgétaires (02-702-30-414), (02-702-30-447) et (02-702-31-447).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-02-37) VÉRIFICATION EXTINCTEURS CHIMIQUES

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire vérifier à chaque année ses extincteurs chimiques et ses lumières d'urgence comme mesure de prévention et de sécurité dans tous ses bâtiments;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse vérifier ses extincteurs chimiques & ses lumières d'urgence par "Prévention Estrie" au cours du mois de février 2015;

Qu'une somme de six cents dollars (600.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-190-00-522), (02-320-00-522), (02-701-20-522), (02-701-24-522) et (02-702-91-522);

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire le paiement à « Prévention Estrie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-02-38) RIDEAUX DE SCÈNE / ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire l'achat de rideaux de scène pour l'église;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Scène Scapin Inc. au montant de mille deux cent quarante-six dollars (1 246.\$) incluant le tissu, la confection et le transport plus les taxes;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité fasse l'achat de rideaux de scène de Scène Scapin Inc.;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement, soit un montant de 1 432.59\$ pris dans le poste budgétaire (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-02-39) RÉCOMPENSE BRIGADE SCOLAIRE JUNIOR

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes récompense la brigade scolaire junior en offrant un cadeau de qualité aux brigadiers en juin 2015;

CONSIDÉRANT que la direction de l'École Ste-Jeanne D'Arc demande la participation financière de la municipalité;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre participe au financement de la récompense brigade scolaire junior en donnant un montant de 200.\$ comme une aide financière à l'École Ste-Jeanne D'Arc;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à l'École Ste-Jeanne D'Arc au montant de deux cents dollars (200.\$), pris dans le poste budgétaire (02-702-91-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PONT P-02303 SUR LE ROUTE O'BRIEN

La secrétaire-trésorière remet une copie de la lettre du Ministère des Transports du Québec concernant la réponse à la demande formulée par la résolution # 15-01-10 de la municipalité pour la réouverture du pont de la route O'Brien.

(15-02-40) DEMANDE DE RENCONTRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE / ABOLITION DES AGENCES RÉGIONALES

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC Drummond ont comme mission de favoriser le développement économique local et qu'elles réussissent à maintenir leur région parmi les plus actives au Québec, tout en favorisant l'économie de cette dernière;

CONSIDÉRANT que la MRC Drummond et la région Centre-du-Québec connaissent une croissance démographique enviable au Québec à cause, entre autres, du dynamisme de la région;

CONSIDÉRANT que la présence des services de santé et des services sociaux demeure depuis toujours un atout majeur pour les régions pour ce qui est de l'attraction des entreprises intéressées à s'établir au Québec et que, dans ce cadre, le Centre-du-Québec serait défavorisé par la disparition de son autonomie dans la gestion des services liés à la santé, qui se doivent d'être adaptés aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé récemment que le Centre-du-Québec serait dorénavant « intégré » à la région de la Mauricie, bien que le Centre-du-Québec et la Mauricie soient distincts géographiquement et en terme de développement;

CONSIDÉRANT que, selon les données actuelles, la région de la Mauricie bénéficie d'un ratio plus élevé pour ce qui est des effectifs disponibles, comparativement au Centre-du-Québec et ce, malgré une population identique, en termes d'effectifs, pour les deux régions;

CONSIDÉRANT les pertes d'efficience, de sommes importantes et surtout de soins appropriés à la population par la desserte parcellaire de la Mauricie envers le Centre-du-Québec pour les services régionaux, au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT l'échec des échanges qui ont eu cours lors des dernières semaines entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les maires des villes de Drummondville et de Victoriaville concernant la création d'un CISSS dans la région du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que l'article 36 du projet de loi 10 *modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* précise que, « lorsque le ministre est d'avis que des corridors de services interrégionaux particuliers doivent être établis pour assurer aux usagers d'une région une continuité de services ou un accès aux services dans un délai approprié, il peut demander à tout établissement régional de les établir en concertation avec les établissements publics d'autres régions. »;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU de demander au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, d'accepter dans les plus brefs délais la demande de rencontre sollicitée lors des dernières semaines par les maires de Drummondville et de Victoriaville afin de :

- Discuter de la création d'un CISSS dans la région du Centre-du-Québec
- Avoir l'opportunité de démontrer la pertinence à réaliser un projet de CISSS dans la région du Centre-du-Québec, dans un contexte de concertation

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au premier ministre du Québec, au ministre de la Santé et des Services sociaux, au député provincial de la municipalité de Lefebvre et à la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-02-41) DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gazières ou pétroliers;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 éluEs municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Entrée en vigueur du règlement #MRC-749
- MRC de Drummond : Règlements de taxation 2015
- RGMR du Bas St-François : Procès-verbal du 15 décembre 2014
- MMQ : Part de ristourne de la municipalité
- Commission scolaire des Chênes : Territoire de marche

(15-02-42) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Roger Tessier et appuyée par le conseiller Denis Laroche à 20:50 heures.

Signé: _____
François Parenteau, maire suppléant

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière